

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 072-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.188

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –



Volume et signification des marchés publics dans le canton de Berne

Le canton, les communes, les entreprises cantonales et communales ainsi que les institutions qui sont subventionnées au moins à 50 pour cent par des fonds publics sont soumis à la loi cantonale sur les marchés publics. Les nouvelles constructions et l'entretien des immeubles existants, des installations et des équipements pour les transports publics, la santé publique, la recherche, l'informatique, etc. engendrent chaque année un gros volume de mandats. Ainsi, les marchés publics sont un facteur important pour l'économie du canton de Berne et son développement. Une grande partie des rentrées fiscales sont reversées à de nombreuses entreprises du canton de Berne.

Cependant, on ne sait étonnamment que peu de choses sur le volume des marchés publics et leur importance économique. Même le Bureau central de coordination des achats ne dispose pas d'une vue d'ensemble.

Au regard de ces graves lacunes dans l'information du canton, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes.

1. A combien s'élèvent les dépenses du canton qui dépendent de la législation sur les marchés publics ?

2. Comment sont-elles réparties dans les catégories suivantes : bâtiment, ponts et chaussées, second œuvre, informatique, autres ?
3. Quelle proportion doit faire l'objet d'une mise au concours publique ?
4. Si ces données ne peuvent pas être établies avec certitude, de quels documents sur les dépenses liées aux marchés publics dispose-t-on ?
5. De quelles informations sur les marchés publics le canton de Berne dispose-t-il pour ses communes, ses entreprises, ses bénéficiaires de subventions ?
6. De quelles informations (rapports officiels, études d'entreprises et analyses scientifiques) le canton de Berne dispose-t-il sur l'importance des marchés publics pour l'économie du canton de Berne ?
7. Si ces informations existent, où sont-elles disponibles ?
8. Comment le canton veut-il améliorer les données relatives aux marchés publics ?